



COMITÉ DE SUIVI DE LA GESTION DURABLE DU LAC SAINT-JEAN

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les trois MRC du Lac-Saint-Jean créent un comité des parties prenantes afin de construire un consensus social autour d'un mode de gestion durable du lac Saint-Jean fondé sur un meilleur équilibre entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux

Une opportunité à saisir

Alma, le 16 janvier 2015 : Rio Tinto Alcan (RTA) a manifesté son désir de poursuivre son Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (PSBLSJ) lequel arrivera à son terme le 31 décembre 2016.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a confirmé, en décembre 2013, que les travaux du PSBLSJ seraient de nouveau assujettis au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les audiences publiques sont prévues en 2016.

Le promoteur a entrepris une démarche de «consultations citoyennes», afin d'alimenter et d'orienter le contenu de l'étude d'impact. Le Comité de suivi sur la gestion durable du lac Saint-Jean a participé activement à chacune de ces séances publiques, notamment en déposant ses préoccupations relativement au Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean dans lesquelles il remet en cause la légitimité de RTA à procéder aux arbitrages entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux associés à la gestion du lac Saint-Jean. Monsieur André Paradis, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, mentionne que « le Comité de suivi de la gestion durable du lac Saint-Jean entend jouer un rôle très actif dans ce dossier et faire preuve de leadership dans la recherche de consensus appuyés sur les principes de développement durable afin de les porter aux instances décisionnelles et gouvernementales. »

Rappel des positions du Comité

Le Comité est d'avis qu'une «**gestion durable du lac Saint-Jean**» implique de revoir les bases sur lesquelles sera fondé le nécessaire équilibre entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Les nouveaux fondements retenus par le Comité de gestion durable du lac Saint-Jean sont les suivants :

- **Considérer l'eau comme une ressource collective dans une perspective nettement plus égalitaire des différents usages de manière à ce que les intérêts soient au total plus équitablement considérés;**
- **Adopter de nouvelles règles de gouvernance de la gestion durable du lac qui associent les parties prenantes dans un exercice indépendant, impartial et inclusif;**
- **Minimiser l'emploi de mesures artificielles de stabilisation des berges et prioriser la naturalisation en contrant l'érosion à la source puisqu'elle est due en grande partie à l'élévation et au maintien régulier des eaux du lac à des niveaux élevés.**

Les engagements attendus de RTA

Monsieur Gérard Savard, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, rappelle qu'en septembre 2014, le Comité a adressé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, une demande de bonification de la directive de l'étude d'impact à l'effet que cette dernière «**analyse des variantes selon différents scénarios d'opération du réservoir à des cotes allant de 14 pieds à 16.5 pieds considérant que le mode de gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean était, et demeure toujours à ce jour, un élément de problématique indissociable du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean**». Cette demande a reçu un accueil positif du Ministre ainsi que de RTA. Les membres du comité sont impatients de voir les modalités de cette inclusion à l'étude d'impact.

Le Comité souhaite également que RTA bonifie son étude d'impact en ajoutant certaines études complémentaires à l'étude d'impact ou bonifie celles en cours sur les éléments suivants et ce, à l'instar des commentaires émis lors des consultations citoyennes:

- Réaliser un bilan des travaux effectués au cours des trois derniers décrets;
- Quantifier les impacts économiques des différents usages du lac selon les différents scénarios d'opération du réservoir;
- Contribuer à faire la lumière sur les droits, devoirs et pouvoirs de RTA et des riverains;
- Élargir la zone d'étude pour inclure tous les secteurs, publics ou privés, sensibles au niveau du lac Saint-Jean;
- Rechercher les meilleures pratiques à travers le monde relatives à la gestion d'un réservoir et la stabilisation de berges;
- Actualiser les connaissances halieutiques du bassin du lac Saint-Jean;
- Approfondir les connaissances sur la variabilité de niveau du lac selon les événements météorologiques en y intégrant notamment les impacts des changements climatiques.

Processus de construction du consensus social

Le Comité de suivi animera les parties prenantes du projet pour la recherche d'un mode de gestion durable du lac Saint-Jean et ce, dans une approche collaborative et appuyée sur les trois principes suivants :

- **la transparence;**
- **une saine distance mais collaborative entre RTA et le Comité;**
- **le partage d'informations**

Selon monsieur Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine « pour construire ce consensus social autour du mode de gestion durable du lac Saint-Jean, nous mettrons en place un **Comité des parties prenantes** représentatif des enjeux spécifiques au territoire et des usages sur la base du modèle suivant : »



Par ailleurs, des analyses complémentaires et des avis d'experts indépendants seront éventuellement commandés afin d'éclairer le débat et permettre un arbitrage adéquat.

Le préfet monsieur André Paradis mentionne pour conclure, la forte volonté de leadership des élus Jeannois dans cet important dossier de concertation des trois MRC autour du patrimoine collectif que constitue le lac Saint-Jean. « Le lac Saint-Jean a une dimension identitaire fortement ancrée dans le milieu et ce phénomène explique en grande partie l'engagement des élus municipaux dans ce dossier. »